

N/REF : 29/08/2025 12H26 C:264829 I:33807
V/REF : TEL
V/Appel du Vendredi 29/08/2025 a 12H26

BRILLOIT LAURE

**160 CHEMIN DU PARC SERVIANTIN
38330 BIVIERS**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 02 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 160 CHEMIN DU PARC SERVIANTIN BIVIERS
MME BRILLOIT LAURE 06 78 56 26 30
TARIF DE 241,04 DE L HEURE PAS CHEQUE

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE DE 3 REGARDS DANS LE JARDIN
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 29/08/2025 A 13H00
DEBOUCHAGE ET CURAGE HYDRAULIQUE DU RESEAU D EAUX USEES A PARTIR
DES 3 REGARDS EXTERIEUR JUSQU AU COLLECTEUR COMMUNAL
EXTRACTION IMPORTANTE DE GRAISSE
CURAGE HYDRAULIQUE DES ANTENNES CORRESPONDANTES AUX EVACUATIONS DE
L EVIER ET SALLE DE BAIN A L ETAGE ET RDC
CREATION D UNE TRAPPE D UN BOUCHON DE VISITE A PARTIR DE L EVACUATION
DE L EVIER
EXTRACTION IMPORTANTE DE GRAISSE JUSQU AU RESEAU DE LA MAISON
CONTROLE DE TOUS LES ELEMENTS OK
REBOUCHAGE DU TROU PAR UN BOUCHON DE 32
NETTOYAGE ET ASPIRATION

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff débouchage/Pomp. 1h+Dépl.11 à 20km	1	219,13	438,26
TOTAL H.T.				438,26
T.V.A. a 10,00%				43,82
TOTAL T.T.C.En EURO				482,08

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN